

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 juin 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'implantation à Lyon 7° de l'Ecole normale supérieure lettres et sciences humaines et d'une bibliothèque de recherche associée, vous avez approuvé, par délibération en date du 25 mai 1999, la procédure d'appel d'offres restreint pour la fourniture et la mise en place du mobilier de premier équipement. Le montant initial du marché, attribué au groupement momentanément conjoint Steelcase Strafor-PSA aménagement-GES-Baumann-SCMR s'élève à 19 459 640,46 F HT.

Pour répondre aux évolutions du chantier et à la suite de la demande des futurs utilisateurs, il est nécessaire de procéder à des ajustements dans ce marché. L'avenant n° 1 qui vous est proposé a pour objet des variations maximales de plus ou moins 7,50 % de certaines prestations et concerne des mobiliers de l'école, de la bibliothèque et des logements d'hôtes.

Le montant du marché subit une baisse mineure. Les moins-values s'élèvent à 1 427 123,15 F HT et les plus-values à 1 421 837,89 F HT. En conséquence, le montant du marché passe de 19 459 640,46 F HT à 19 454 355,20 F HT, soit une économie de 5 285,26 F HT (le taux de TVA applicable sera celui en vigueur à la date de facturation).

Lors de sa réunion du 13 juin 2000, la commission permanente d'appel d'offres s'est prononcée favorablement sur ce projet d'avenant ;

B - Propose de délibérer comme suit :

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération du 25 mai 1999 ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

1° - Approuve le présent avenant au marché de fourniture et de mise en place du mobilier de premier équipement.

2° - Autorise monsieur le président à le signer et à accomplir tous les actes y afférents.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 et prévus dans le cadre des autorisations de programme de l'exercice 2001 - centre budgétaire 1230 - centre de gestion 1230 - compte 458 152 - fonction 23 - opération 0196.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,